Territoires du Ruanda-Urundi .
Résidence du Ruanda .

S e c r é t a r i a t .
N° 19 /A.I.M.O.

Objet:
Rachat des prestations
travail .-

Kigali, le 7 Janvier 1937.

Monsieur l'Administrateur Territorial ,

J'ai l'honneur de marquer mon accord aux considérations que vous exposez par votre N° 698 du 28 décembre 1936 .

Cependant je dois attirer votre attention sur le fait que Monsieur le Gouverneur des Territoires a déjà manifesté son peu d' enthousiasme à contrôler les prestations en travail de manière minutieuse-Revoyez à ce sujet ma circulaire N° 20 du 7 août 1935 spécialement en son paragraphe IV.

Les différends d'intérêts qui naitraient au sujet de l'application du rachat devront être portés devant le Tribunal indigène .

Le Résident du Ruanda
M.Simon ,

Ruhengeri
4278

Monsieur l'Administrateur Territorial
à
Ruhengeri .-